

NATURE [ BIODIVERSITÉ ]

# Les parcs nationaux : des territoires unis autour d'un projet durable

Alors que le projet de création d'un futur Parc National des forêts de feuillus au nord de la Bourgogne se poursuit, focus sur les Parcs Nationaux et leur intérêt pour notre territoire.

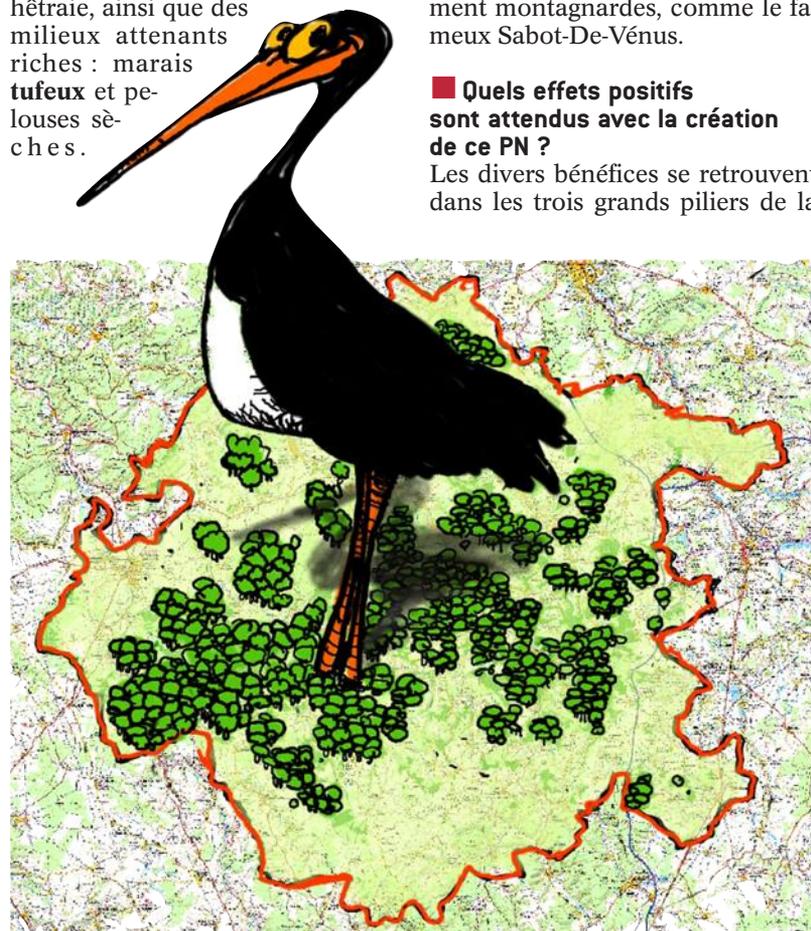
## ■ Qu'est-ce qu'un Parc National ?

Un Parc National (PN) correspond à un territoire dont les patrimoines naturels, culturels et paysagers présentent un caractère exceptionnel reconnu par l'État. C'est un outil de préservation et de mise en valeur de ces patrimoines dont les principes sont établis dans une charte. Il s'agit d'un véritable projet de territoire qui s'inscrit dans une logique de développement durable et est porté par les acteurs locaux. Un Parc National comporte deux zonages : un cœur de parc qui représente 20 à 25 % de sa surface et dans lequel s'applique une réglementation (impliquant, par exemple, un encadrement de la circulation motorisée de loisir, de la cueillette pour certaines espèces à enjeux...), et une aire d'adhésion qui participe au projet de développement.

## ■ Qu'est-ce qui a motivé le projet de PN "Forêt feuillus de plaine" ?

La France souhaitait créer un nouveau PN englobant une forêt de feuillus typique des plaines françaises. Le plateau de Langres, entre nord Côte-d'Or et Haute-Marne, faisait partie des zones présélectionnées. Le bon accueil des politi-

ques locaux, souhaitant redynamiser le territoire, a conduit au lancement du projet en 2009. Le territoire du futur PN s'étend sur 250 000 hectares, dont plus de 50 % sont forestiers. Il possède l'une des forêts les plus diversifiées des plateaux calcaires du Nord-Est du pays, dominée par une hêtraie, ainsi que des milieux attenants riches : marais tufeux et pelouses sèches.



Situé en tête de bassin-versant, il dispose de cours d'eau de très bonne qualité où l'on trouve l'écrevisse à pieds blancs. Parmi ces espèces emblématiques, on peut citer la rare cigogne noire, qui niche en forêt et s'alimente le long des rivières. Le climat fait du plateau une zone refuge pour des espèces habituellement montagnardes, comme le fameux Sabot-De-Vénus.

## ■ Quels effets positifs sont attendus avec la création de ce PN ?

Les divers bénéfices se retrouvent dans les trois grands piliers de la

charte du futur PN. D'une part, la charte vise à renforcer la place de la nature. Le PN permettra ainsi de préserver les milieux naturels et d'être une vitrine de la gestion forestière en adoptant des techniques innovantes. Des suivis scientifiques permettront de faire avancer la recherche, notamment sur les effets du changement climatique sur le hêtre, sensible au réchauffement. D'autre part, il s'agit de conserver l'état de la ressource en eau, ce qui sera favorable aux milieux humides. Enfin, le projet de PN intègre et soutient les filières économiques et culturelles du territoire pour renforcer son attractivité.

## POINT PAR POINT

### ■ Deux revues



Reportez-vous au n° 17 de la revue *Bourgogne-Nature* où Matthieu Delcamp vous guide pour mieux faire connaissance avec le futur PN du nord de la Bourgogne. Rendez-vous également dans le n° 21/22 pour découvrir ce que sont les réserves intégrales des PN.

### ■ Mini-glossaire

**Tête de bassin-versant** : territoire situé en amont d'un bassin, parcouru par les premiers cours d'eau du réseau hydrographique.  
**Tufeux** : formé de tuf, roche calcaire friable.

### Matthieu DELCAMP

Chargé de mission Biodiversité du Groupement d'Intérêt Public du futur Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne

## Les étapes de création du PN "Forêt feuillus de plaine"

« Le projet a déjà passé une étape importante, puisqu'il a fait l'objet d'une reconnaissance de l'État à travers un arrêté portant prise en considération qui a validé le potentiel du territoire à accueillir un PN. Depuis 2011, travail technique et rencontres de terrain ont permis d'élaborer une première version de la charte du futur PN. Après des premiers avis favorables des instances locales et nationales au printemps, de nouvelles consultations au second semestre 2018 permettront d'aboutir à une version finalisée. Le PN devrait voir le jour dans le courant de l'année 2019. »



## PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

## CRÉDITS

### Coordination :

Daniel Sirugue, rédacteur en chef de *Bourgogne Nature* et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.

**Illustration** : Gilles Macagno.

**Rédaction** : Matthieu Delcamp.

## RENDEZ-VOUS

### Assemblées générales

Les 14 et 16 juin auront lieu respectivement les assemblées générales de Bourgogne-Nature (maison du Parc à Saint-Brisson, 58) à 9 h 30 et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne à Laignes (21) à 9 heures. Infos : [contact@bourgogne-nature.fr](mailto:contact@bourgogne-nature.fr) ou [contact@cen-bourgogne.fr](mailto:contact@cen-bourgogne.fr).